



Comité Local Eolien, réunion du 15 juillet 2014

Les questions de l'APPGE

- **Mesures du Vent**
 - **tiennent-elles compte de l'écâtage imposé par les constructeurs des éoliennes ?**
 - **tiennent-elles compte des mesures de prévention pour les chiroptères ?**
- **Infrasons**
 - **est-ce que le constructeur des éoliennes choisies indique la fréquence des infrasons produits lorsque les pales tournent? si oui, peut-on connaître cette fréquence, si non peut-on l'obtenir ainsi que l'énergie de ces ondes ?**
- **Business plan :**
 - **quel est le coût prévu pour la construction de ce parc éolien? En combien de temps sera-t-il remboursé ?**

Mesures de vents :

D'après les fiches techniques les éoliennes ne fonctionnent que dans la plage 3 m/s à 25 m/s (c'est-à-dire entre 11 et 90 km/h) : les mesures faites tiennent-elles compte de cet écâtage nécessaire? Quelle preuve pouvons-nous avoir? Ceci est important car cela change nécessairement la vitesse moyenne annuelle ; cela influe donc sur la rentabilité de ces éoliennes !

- à 4 m/s, la durée annuelle de fonctionnement (au sens de la réglementation) serait de 531h soit 22 jours et ERDF payerait 143 664€
- à 5 m/s, cela donnerait 44 jours ou 1061h avec un revenu de 287 328€
- à 5,25 m/s, 55 jours ou 1327h soit 359 160€

Ces calculs ont été faits à partir des données techniques (entreprise Vestas) d'une éolienne dont les pales mesurent 63m et le mât est à 126m de haut. Ce qui donnerait une hauteur totale de 190m (c'est actuellement l'une des plus performants).

Météo France nous situe dans une zone de vents dont la moyenne est inférieure à 5 m/s (18 km/h)

Infrasons :

Ces infrasons sont produits en milieu industriel par les moteurs tournants (ventilateurs, pompes...) Ils ne sont pas atténués par les vitres ou les doubles vitrages et leur énergie diminue de 0,1db par km alors que l'énergie du son audible diminue de 10db par km. Ils peuvent être dangereux : ils sont en général en dessous de 15 Hz seconde, or en dessous de 7 Hz, ils peuvent devenir mortels (*source GAVREAU : "Infrasons"(Acoustiqua, vol.17, 1966) - "Le son silencieux qui tue" (Science et Mécanique, janv. 1968)*).

Il y a beaucoup de témoignages qui impliquent davantage les infrasons que le bruit perçu, aussi bien par les humains que par les animaux, surtout que ces infrasons seraient produits en continu 24 h sur 24, sauf bien sûr quand les éoliennes sont arrêtées !



Chauve-souris et oiseaux:

- Les lumières clignotantes attirent les insectes : quelles sont les études réelles sur cette attirance la nuit et sur les dangers induits pour les chauves-souris, sachant que les extrémités des pales tourneront à une vitesse variant entre 180 km/h et 360 km/h (calculs faits pour des pales de 50 m faisant 1 tour entre 6 et 3 secondes)
- § 6.2.3 de l'étude d'impact sur les chiroptères :
.... Dans notre cas précis, et pour prendre en compte les gros pics d'activités de mi-juin notamment (voire celui moins important de mi-juillet), mais aussi l'activité régulière des chauves-souris en altitude, il pourrait être justifié, en fonction de l'emplacement définitif des éoliennes, d'effectuer une régulation des machines probablement limitée dans le temps et par des vitesses de vents faibles (ou éventuellement d'autres facteurs comme la température, les heures de la nuit...).
- Qu'en est-il de l'impact sur les oiseaux migrateurs et les rapaces dont certains sont protégés (Milan Royal, Aigle botté, Balbuzard pêcheur, Busard des roseaux, le Grand Corbeau, le Faucon hobereau ou la cigogne noire..) ?

Business plan :

D'après nos calculs il faudrait attendre 10 ans pour que le parc commence à devenir rentable. Nous pensons que le parc sera rapidement vendu à des entreprises qui polluent et ont besoin de certificats verts pour ne pas payer d'indemnités !
L'arrêté du 17 juin publié au journal officiel du 1er juillet fait état d'un prix d'achat du kw/h de 8,2cts, mais il précise que ce taux sera modulé par un coefficient $0,98^n \times K$ où n est le nombre d'années après 2007 et K un coefficient variable, qui en 2013 valait 1,0394.

Pour 2013, nos calculs montrent que ce coefficient est de 0,92 (=0,98⁶x1,0394). En 2017 il serait de 0,85 et le prix d'achat de l'électricité serait de 7cts le kw/h !

Est-ce que GDF-Suez Futures énergies peut s'engager par contrat écrit à ne pas vendre le parc éolien ?

Suites judiciaires ?

- ✓ **Nous pensons qu'il y aura peut-être des personnes qui porteront plainte pour abus de confiance lorsqu'elles s'apercevront qu'elles ont signé un protocole qui les engage à signer un bail de 50 ans non révocable.**
- ✓ **Il n'est pas interdit de penser que l'article du 4 juillet du journal « Le Figaro » pourrait donner des idées à des personnes :**

« Le stade des suspicions est dépassé. C'est désormais institutionnel: la prise illégale d'intérêts d'élus dans le développement de la filière éolienne est pour la première fois reconnue, non seulement comme un fait mais aussi une pratique répandue sur tout le territoire français contre laquelle les pouvoirs publics se doivent d'agir, et vite. C'est un constat et une alerte formulés par le Service central de prévention de la corruption (SCPC), une instance interministérielle dépendant du ministère de la Justice, qui fait entrer ces dérives pour la première fois dans son rapport d'activité 2013 concernant la prévention de la corruption en France et dans les collectivités territoriales. »

(Delphine de Mallevoüe ; Le Figaro 04/07/14)